

# **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU**

## **VENDREDI 18 JUIN 2021 À 19 H**

*Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Francis FAGEGALTIER, Maire, dans la salle des fêtes, en conformité avec les instructions sanitaires en vigueur.*

*Présents : Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Vanessa GORISSE, Christophe NION, Line PARISOT, Caroline TEIXEIRA, Philippe WITASSE*

*Absents excusés : Isabelle CHANTIER pouvoir à Caroline TEIXEIRA, Rémy GUYOT, Maud PROTAT-KOFFLER*

*Secrétaire de séance : Christophe NION*

### **ORDRE DU JOUR :**

- INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS
- ADJOINTS
- COMMISSIONS
- CENTRE LOISIRS
- P.L.U.I.
- TRAVAUX
- SERVICE EAU POTABLE
- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire félicite et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers élus le 6 juin dernier.

### **1. INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS**

Suite aux élections complémentaires du 6 juin 2021, compte tenu des résultats obtenus, les nouveaux conseillers sont déclarés installés. Le Maire établit le nouveau tableau du conseil municipal.

### **2. ADJOINTS**

Le code électoral demande de reposer la question du nombre d'adjoints et d'éventuellement en changer. Le Maire ne souhaite pas augmenter le nombre d'adjoints et ne souhaite pas en changer. Les deux adjoints actuels confirment leur souhait de continuer. Le Maire demande au conseil municipal de se positionner concernant ce point. Le conseil municipal ne souhaite pas modifier le nombre d'adjoint ni les adjoints en place. Séverine FRABOT et Philippe WITASSE restent donc 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints respectivement.

### **3. COMMISSIONS**

Etant donné l'élection des nouveaux conseillers municipaux il convient de remplacer certains délégués. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, détermine les délégués suivants :

**Fourrière du Sénonais** : Titulaire Christophe DEVILLE DE PERIERE  
Suppléante Vanessa GORISSE

**U.N.A.** : Suppléante : Caroline TEIXEIRA

**S.D.E.Y.** : Suppléant : Philippe WITASSE

**Comité Animation Communale :** Représentant de la commune : Christophe DEVILLE DE PERIERE

#### **4. CENTRE DE LOISIRS**

Séverine FRABOT fait le point sur le projet. Pour initier celui-ci et pouvoir le mettre en place pour la rentrée de septembre, il est nécessaire de recruter un directeur. Afin de lancer la vacance de poste il convient de créer le poste. Séverine FRABOT propose la création d'un temps complet d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe contractuel, grille C2 à l'indice majoré 380 indice brut 430. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette création de poste.

#### **5. P.L.U.I.**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé par le conseil communautaire de la CCVPO.

Le Maire indique que le P.L.U.I. est disponible pour consultation à la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

Le conseil communautaire lors de cette approbation a voté l'instauration du droit de préemption urbain. Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer la charte concernée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la charte de préemption urbain.

#### **6. TRAVAUX**

##### ***➤ ECOLE / GARDERIE***

Pour la rénovation énergétique de l'école/garderie, suite à la décision précédente du conseil municipal, un appel à candidature a été lancé auprès de 5 architectes. Deux propositions ont été reçues. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de NJ Architecte pour un montant de 3 960 € TTC.

##### ***➤ RESEAU EAUX PLUVIALES***

Pour déterminer les solutions aux problèmes rencontrés, un bureau d'étude sera choisi. Une convention avec l'ATD sera passée pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des clauses techniques et l'études des candidatures, puis pour le suivi des chantiers. Suite à des discussions avec l'Agence de l'eau, l'étendue de cette étude sera plus limitée : pour une installation existante, il lui paraît inutile de lancer une étude de zonage comme proposé par l'A.T.D. La proposition financière initiale de l'ATD dans le projet de convention, qui était de 4875 euros HT, sera revue en conséquence à la baisse. Pour ne pas retarder le dossier, le Maire demande au conseil municipal la délégation de signature pour cette convention modifiée pour un coût maximal de 4 875 € HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation au Maire pour signer la convention dans la limite de 4 875 € HT.

##### ***➤ ETUDE BAC***

La commission d'appels d'offres a retenu la société SCIENCES ENVIRONNEMENT. Le conseil municipal doit entériner la proposition de la commission pour un montant de 19 758 € HT pour la prestation de base et 3 700 € HT pour les prestations supplémentaires éventuelles. Une demande de

subvention sera faite à l'agence de l'eau. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la décision de la CAO ainsi que la demande de subvention.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ EGLISE**

Les travaux nécessaires pour la sauvegarde du bâtiment, estimés à plus de 200 000 € TTC, ont été présentés en réunion publique le 14 juin dernier. Les recherches de subventions ont été lancées.

### **➤ FUITES**

L'agence de l'eau a indiqué que la commune est pénalisée par tous les points d'eau sans compteur qui, de fait, sont considérés comme étant des fuites. Le Maire souhaite donc que des compteurs soient installés partout où cela est possible et nécessaire. Si cette eau est mise à disposition des habitants par la commune, alors il devra y avoir une facturation de cette eau à la Commune via le budget du service de l'eau. La commune serait alors considérée comme étant elle-même un consommateur d'eau.

### **➤ AMENAGEMENT CARREFOURS**

Le Maire indique que la commune a obtenu l'accord pour une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement des carrefours Forêt de Lancy/Courtois et Forêt de Lancy /Vieilles Vignes.

### **➤ GROUPES DE TRAVAIL**

Le Maire donne lecture de la composition des groupes de travail créés au début du mandat. La liste est remanié afin d'intégrer les nouveaux conseillers.

### **➤ CIRCULATION RUE DE LA VALLEE**

Monsieur NION Christophe soulève un problème de vitesse et de passage d'engins agricoles rue de la Vallée. Le Maire rappelle que ce sujet récurrent a fait l'objet d'un arrêté au 30 juillet 2020, les panneaux appliquant cet arrêté sont commandés.

L'ordre du jour étant examiné et les questions diverses épuisées, la séance est levée à 20 H 50.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER

